



DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 09-592

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 11 novembre 2024, le conseil municipal de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet et statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

1) Lotissement d'un terrain destiné au groupe d'usages forestiers d'une superficie de 69 658,5 m², lot actuel numéro 1 242 338 du cadastre du Québec, chemin de la Sagamité

Cette dérogation mineure au *Règlement de lotissement numéro 09-592* aurait pour effet de permettre le lotissement d'un terrain destiné au groupe d'usages forestiers d'une superficie de 69 658,5 m².

Éléments dérogatoires au Règlement de lotissement numéro 09-592

- Selon l'article 5.6 (tableau 5.5) dudit règlement, la superficie minimale pour un lot destiné au groupe d'usages forestiers est de 200 000 m²;
- Selon l'article 6.1.3 dudit règlement, un lot dérogatoire peut être agrandi dans la mesure où l'agrandissement n'a pas pour effet de rendre non conforme l'une des dimensions du lot, ni n'aggrave une dérogation existante à l'égard des dimensions du lot.

Informations complémentaires

- L'opération cadastrale permettra d'améliorer la situation dérogatoire de certains autres lots situés à proximité.

Pour obtenir des informations relativement à cette demande, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement de la Municipalité au (418) 848-2381, poste 233.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 25^e jour du mois d'octobre 2024.

Pascal Brulotte, directeur général et greffier-trésorier